

## Sommaire

**Préambule,  
Anciens  
Combattants,**

**Conseils municipaux :  
19 avril 2002**

**Compte  
administratif,  
Quatre taxes,  
Budget primitif  
2002,**

**Questions diverses,**

**7 juin 2002**

**E.D.F.,  
Pays de Bray,  
Communauté de  
communes  
d'Argueil,  
Gendarmerie,  
Questions diverses.**

**4 octobre 2002**

**Budget  
supplémentaire,  
E.D.F.,  
SYGOM,  
Communauté de  
communes,  
Contournement.**

**Chemin de fer,  
Calendrier cantonal,  
Fêtes de Noel,  
Monstres,  
Embauche directe,  
Déviation RN 31,  
Histoire des rues :  
5ème épisode rue de  
la Gare.**

## Préambule

Pourquoi l'Infos Croisy ? Les projets dans une commune se mettent en place très lentement. Ils partent soit d'une obligation légale, soit de l'observation des besoins des habitants ou d'une demande de ceux-ci. Les projets doivent être étudiés au conseil municipal qui, après examen des finances de la commune, allouera un budget. L'observation des devis et les réponses aux appels d'offres sont autant de contraintes et délais supplémentaires. Pour une personne étrangère au conseil municipal le suivi de ces affaires ne peut être qu'une démarche volontaire. L'Infos Croisy reprend les principales délibérations et fait état de l'avancement des principaux projets. Il relaie les demandes des différentes associations et requêtes personnelles d'intérêt communautaire.

L.d.M.

## L'association des Anciens Combattants de Croisy

Crée le 16/3/02 sous la présidence de M. Albert Delaleau, invite les croisillais pour la cérémonie commémorative du **11 novembre 1918**.

Cette cérémonie qui se déroulera devant le monument aux morts, débutera à 11H30. Elle sera suivie, à la mairie, d'un vin d'honneur offert par l'association.

J.C.M.

## Conseils municipaux Résumé du 19 avril 2002

Le compte administratif 2001 est approuvé à l'unanimité.

Vote pour le **maintien des taux** de variation des quatre taxes :

o d'habitation	8,92 %
o foncier bâti	22.13%
o foncier non bâti	44.53 %
o professionnelle	8.13 %

Budget primitif 2002 :

Le conseil municipal accorde une subvention de 160 Euros au syndicat d'initiative des trois vallées.

Le budget primitif 2002 préparé par la commission du budget, après examen chapitre par chapitre est voté à l'unanimité, équilibré en dépenses et en recettes selon la balance générale ci-dessous :

o Fonctionnement	265 004 Euros,
o Investissement	273 454 Euros.

Questions diverses,

o la dernière plaque de rue a été livrée et changée, les panneaux additionnels des hameaux sont installés.

Montant final de l'opération 13 714 Euros.

o La réunion de mise en place des travaux de la R.N. 31 selon le contrat de plan 200-2006 a eu lieu

à Gournay.

o M. Mayette signale que l'émission des factures d'eau est différée.

o le SIVOM de la haute Andelle accepte le principe de retrait de la commune de Saint Denis le Thibout.

o le taux de la taxe des ordures ménagères est passé de 16,20 % à 14,49 %.

o En fin de séance M. de Martin présente à ses collègues le site Internet de la commune ainsi que le résumé de l'étude des contraintes concernant le contournement de Croisy

## Conseils municipaux Résumé du 7 juin 2002

**E.D.F.**

L'action collective des syndicats d'électricité a permis la revalorisation de la redevance pour l'occupation du domaine public de nos communes par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité. Cette redevance n'avait pas été réactualisée depuis 1956. Le conseil municipal décide de fixer le montant à son taux maximum et d'en réactualiser la valeur chaque année. Cette redevance sera transmise au syndicat d'électricité du Canton d'Argueil auquel la commune de Croisy sur Andelle adhère.

**Pays de Bray.**

Le conseil municipal, après avoir entendu les statuts du Syndicat Mixte d'aménagement et de Développement du Pays de Bray, approuve l'adhésion du SIVOM Cantonal d'Argueil à celui-ci. La cotisation se substituera aux cotisations versées à ADL Pays de Bray et à l'ACTPB.

Communauté de communes du Canton d'Argueil. Un projet de statuts est présenté au conseil municipal.

**Gendarmerie.**

La gendarmerie nationale nous informe que la caserne de La Feuillie est désormais rattachée à celle de Gournay en Bray.

Le conseil municipal manifeste son vif mécontentement face à cette décision unilatérale, sans concertation avec les élus locaux. Cette décision aura pour effet de diminuer la présence des gendarmes sur le canton d'Argueil. Les conséquences concernant l'ordre et la sécurité publique peuvent s'avérer désastreuses.

**Questions diverses.**

o M. de Martin rend compte du conseil d'école.

o Les travaux de gravillonnage du Val Saint Pierre sont commandés. Le revêtement complet de la route aura été effectué sur trois ans.

o les travaux d'assainissement de la 19° tranche sont prévus d'ici la fin du 2ème trimestre.

**Calendrier cantonal****OCTOBRE**

o Le Maire remercie Mmes Tirand et Leroy pour le choix du tissu et Mme Mayette pour la confection des rideaux de la salle du conseil.

o Mr Leroy se propose pour la fabrication et la pose des rembarde des marches de l'église.

o M. Mayette présente les trois variantes de la déviation de Croisy proposés par la DDE.

**Conseils municipaux****Résumé du 4 octobre 2002****Budget supplémentaire :**

o La pose d'un sol souple pour les aires de jeux de l'école maternelle est trop chère (7000 Eu).

o Un abri pour les jeux d'extérieurs et vélos des écoles sera construit (2000 Eu).

o Les travaux de pose de barreaux pour la sécurité des fenêtres de la mairie sont budgétés à hauteur de 6000 Euros.

**E.D.F.**

Les erreurs de facturation de l'E.D.F. sont remboursées par des chèques.

**Le SYGOM**

adapte le nombre de délégués en fonction du nombre d'habitants des communes adhérentes.

**Communauté de commune :**

o Le périmètre des 15 communes concernées proposé par le sous-préfet est approuvé par le conseil municipal.

o Les statuts de la communauté de commune seront discutés fin octobre.

Les compétences seraient : l'entretien et l'aménagement des zones d'activités du canton d'Argueil, des actions de développement touristique, l'aménagement rural, sports et culture, actions sociales.

**Contournement de Croisy**

La variante retenue est présentée ainsi que les conclusions sur les modifications à y apporter suivant les suggestions de la chambre de l'agriculture et du comité technique des élus de Croisy.

**Aménagement du chemin de fer**

Ce projet initié en 2000 est en cours de mise en place.

Cet été trois bancs, deux tables de pique nique pour 8 adultes, une pour enfants et deux poubelles (une pour le verre et l'autre pour les déchets) ont pris place sur les rives de l'Andelle entre le pont de la station et celui du lavoir.

Le même équipement est prévu entre le pont du lavoir et celui de la scierie. Les accès actuellement barrés par des poteaux en ciment le seront par des bornes rouges en fonte bien plus dissuasives et discrètes.

Il appartient à chacun de respecter et faire respecter ces lieux pour préserver la tranquillité du site et du voisinage.

L.d.M.

Samedi 5 :

La Feuillie, repas dansant Pétanque Club; Hodeng Hodenger, 12h., choucroute des Bons Amis.

Dimanche 6 :

La Feuillie, dernier tournoi pétanque; Beauvoir, poule aux dominos des anciens combattants et Club de l'Amité

Samedi 12 :

La Feuillie, 12, 13, 14, 15, expo sur les métiers du bois de l'Office du tourisme.

Dimanche 13 :

Nolléval, thé dansant du comité des fêtes.

Samedi 19 :

Sigy, choucroute de l'amicale des anciens élèves.

Dimanche 20 :

Beauvoir, UNC. cantonale, coq au vin des Anciens Combattants et Club Amitié; La Feuillie, cross des sapeurs pompiers.

Samedi 26 :

Hodeng Hodenger, représentation théâtrale du comité des fêtes.

Dimanche 27 :

La Feuillie, matinée choucroute Les Feuilles d'or.

Jeudi 31 :

Sigy, soirée Halloween ;

La Feuillie, soirée Halloween.

**NOVEMBRE**

Samedi 2 :

La Feuillie, dîner dansant les Bronzés.

Lundi 11 : Armistice.

Vendredi 15 :

Beauvoir, calendrier cantonal.

Dimanche 17 :

La Feuillie, banquet des sapeurs pompiers

Ste Barbe et Ste Cécile.

Vendredi 22 :

La Haye, poule aux dominos.

Samedi 23 :

Argueil, soirée beaujolais.

Vendredi 29 :

Nolléval, poule aux dominos du comité des fêtes.

Samedi 30 :

La Feuillie, repas dansant des Neiges

Feuilloises.

**DECEMBRE**

Dimanche 8 :

Hodeng, 14h., poule aux dominos des anciens;

La Haye, arbre de Noël.

Samedi 14 :

Sigy, couronnes de Noël.

Dimanche 15 :

Nolléval, arbre de Noël du comité des fêtes.

**Samedi 21 :**

Hodeng, arbre de Noël;

Argueil, arbre de Noël du comité des fêtes;

**Croisy, arbre de Noël communal.**

**avec spectacle de clowns**

**à 17H00 dans la salle de jeux de l'école**

Mardi 31 :

Argueil, soirée St Sylvestre.

**Monstres****Vendredi 15 NOVEMBRE 2002**

Le SY.G.O.M., effectuera la collecte annuelle des monstres.

Ces déchets doivent être des encombrants du type mobilier usagé, matelas, sommier ou du

vieil électro-ménager.

Il est interdit de déposer des déchets toxiques (peinture, vernis, solvants etc...), des gravats, des déchets verts et les déchets de l'automobile.

Les monstres doivent être sortis la veille au soir (jeudi 14 Novembre).

**Embauche directe****pour un emploi à domicile****Emplois concernés**

Vous souhaitez embaucher un salarié à domicile pour des tâches familiales ou ménagères: garde d'enfant, présence auprès d'une personne âgée ou handicapée, ménage, courses par exemple.

Vous devez le déclarer à l'URSSAF (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales) et établir un contrat de travail, à la fin de la période d'essai.

**Déclaration à l'URSSAF**

Vous employez quelqu'un pour la première fois, adressez-vous à l'URSSAF dans les huit jours qui suivent l'embauche. Remplissez et renvoyez le formulaire de déclaration qui permet votre immatriculation en tant qu'employeur.

Si votre salarié n'a pas de numéro de sécurité sociale, remplissez le cadre spécial du formulaire de déclaration d'employeur.

**Cas des étrangers**

Si votre salarié est étranger, vous devez joindre à la déclaration une copie d'une pièce d'identité ou d'état civil et son titre de séjour.

**Chèque-service**

Depuis le 1er décembre 1994, les formalités administratives sont simplifiées par le recours au chèque service.

**Calcul des cotisations sociales**

L'URSSAF vous envoie, à la fin de chaque trimestre, une "déclaration nominative trimestrielle" simplifiée.

L'URSSAF calcule les cotisations à partir des informations que vous lui fournissez.

En accord avec votre salarié, vous pouvez calculer les cotisations:

- soit sur la base du salaire réel que vous lui versez,

- soit sur une base forfaitaire égale, pour chaque heure de travail, au montant du SMIC horaire en vigueur au premier jour du trimestre correspondant (soit 6,67 EUR depuis le 1er juillet 2001).

**Bulletin de paie**

Dès réception de votre première déclaration d'employeur, l'URSSAF vous fournira trois bulletins de paie par trimestre qu'il vous suffira de compléter.

Pour connaître les règles en matière d'horaires, de rémunération, de congés, d'accident du travail ou de maladie..., reportez-vous à la convention collective nationale des "salariés du particulier employeur".

**Pour toute information, consultez:**

- **3615 FEPEM**, service de la Fédération des particuliers employeurs (0,34 EUR/min. TTC),

- **3614 JEMPLOIE**, service de l'URSSAF (0,06 EUR/min. TTC).

Pour obtenir la convention collective des salariés du particulier employeur, adressez-vous à la direction des Journaux officiels. Pour les démarches, adressez-vous à l'URSSAF.

<http://www.service-public.fr>

## Déviations de la R.N. 31

La Direction Départementale des Equipements (DDE) nous avait présenté un planning qui fût confirmé lors de la première réunion d'ouverture des projets.

Cette réunion eut lieu dans la salle des fêtes de Gournay en Bray le 28 mars 2002 en présence de Mr Louis Michel Bonté, Sous Préfet de Dieppe, et des plus hautes instances concernées.

Il y fût question des projets d'aménagement de la route nationale 31 inscrite au contrat de plan état région 2000-2006 au grand dam de certaines communes souffrant des mêmes contraintes mais malheureusement pas planifiées.

Les quatre projets pour la RN 31 sont distincts et indépendants. Leurs budgets sont établis ainsi:

- déviation de Gournay en Bray: 27 millions d'Euros,

- deux créneaux de dépassement (celui de La Feuillie plus celui de Martainville-Vascoeuil): 10 millions d'Euros,

- déviation de Croisy sur Andelle: 7,6 millions d'Euros.

Tous les projets ont la même structure, seules les durées donc les délais changent.

Pour les créneaux de dépassement la mise en service est prévue fin 2004. Pour la déviation de Gournay en Bray, vu le nombre de contraintes, on estime plutôt la fin des travaux vers fin 2006.

- Lors de cette réunion, il a été nommé un comité de suivi global, réuni deux fois par an, divisé par autant de projet soit quatre comités techniques réunis en fonction de leur avancement respectif.

Le comité technique de la déviation de Croisy sur Andelle est composé de plusieurs représentants de la DDE dont le chef de service est Mr Pierre LELEU, de la Direction Départementale des Infrastructures (DDI) (fraichement rebaptisée DRTIG), de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

(DDAF), du cabinet BETURE chargé des études, du Maire et des adjoints ainsi que de plusieurs habitants de Croisy sur Andelle.

Le calendrier prévisionnel de réalisation se déploie ainsi:

- de janvier à septembre 2002: étude de l'avant projet sommaire APS,

- fin février début mars 2003: approbation de l'APS,

- de mars à août 2003: réalisation de l'étude du projet,

- en parallèle en juin 2003: réalisation de l'enquête d'intérêt publique suivie

- fin septembre 2003 de la déclaration d'utilité publique DUP,

- d'octobre 2003 à juin 2004: acquisition foncière pour la libération des parcelles,

- les appels d'offres précédés de l'approbation du projet se dérouleront de février à juillet 2004,

- les travaux s'étendront de juin 2004 à septembre 2005.

- La mise en service serait alors prévue pour octobre 2005.

Nous vous rappelons que ceci est un calendrier prévisionnel susceptible d'être modifié durant le projet.

Aujourd'hui nous sommes dans l'APS mené par la DDE et le cabinet d'étude Beture qui se compose de trois étapes:

- le recensement des contraintes, ou les élus n'ont pas manqué de défendre les intérêts de chacun en terme de nuisances sonores, de commerces, d'accès, d'infrastructure et d'environnement.

- la présentation de variantes de réalisation,

- choix et étude de la variante retenue.

La récente réunion du 25 septembre 2002 a fait le choix d'une variante qui est, sous la pression de la chambre de l'agriculture et des élus de Croisy sur Andelle, un mélange des trois variantes proposées.

Cette solution est maintenant en cours d'étude approfondie par la DDE.

Elle comporte les éléments suivants :

- A l'Ouest (coté Rouen), l'actuelle RN31 est coupée à plusieurs centaines de mètres de la première habitation.

Une courbe vers le pylone SFR commence pour s'arrêter à l'intersection de la RD293 (route du Mouchel).

- Un giratoire va permettre de maintenir la RD 293, le chemin de la forêt et l'accès au village par l'actuelle RN31 au niveau du parking du restaurant routier.

- L'accès au village par la RD293 est volontairement rendu difficile pour casser la vitesse des véhicules.

- la RN31 devrait rejoindre rapidement la lisière de la forêt, pour éviter de créer des parcelles agricoles triangulaires difficiles à travailler, et tangenter le pylone pour rejoindre le pied de la côte de la Haye.

- le chemin de randonnée qui passe au pied du pylone passera au-dessus de la RN31 grâce à un pont supérieur dont le tablier se trouvera au moins à 7,5 mètres.

- A ce niveau la RN31 sera donc "enterrée",

- Un autre pont sera créé au pied de la côte de La Haye pour maintenir la route du Val St Pierre qui passera en dessous de la RN31,

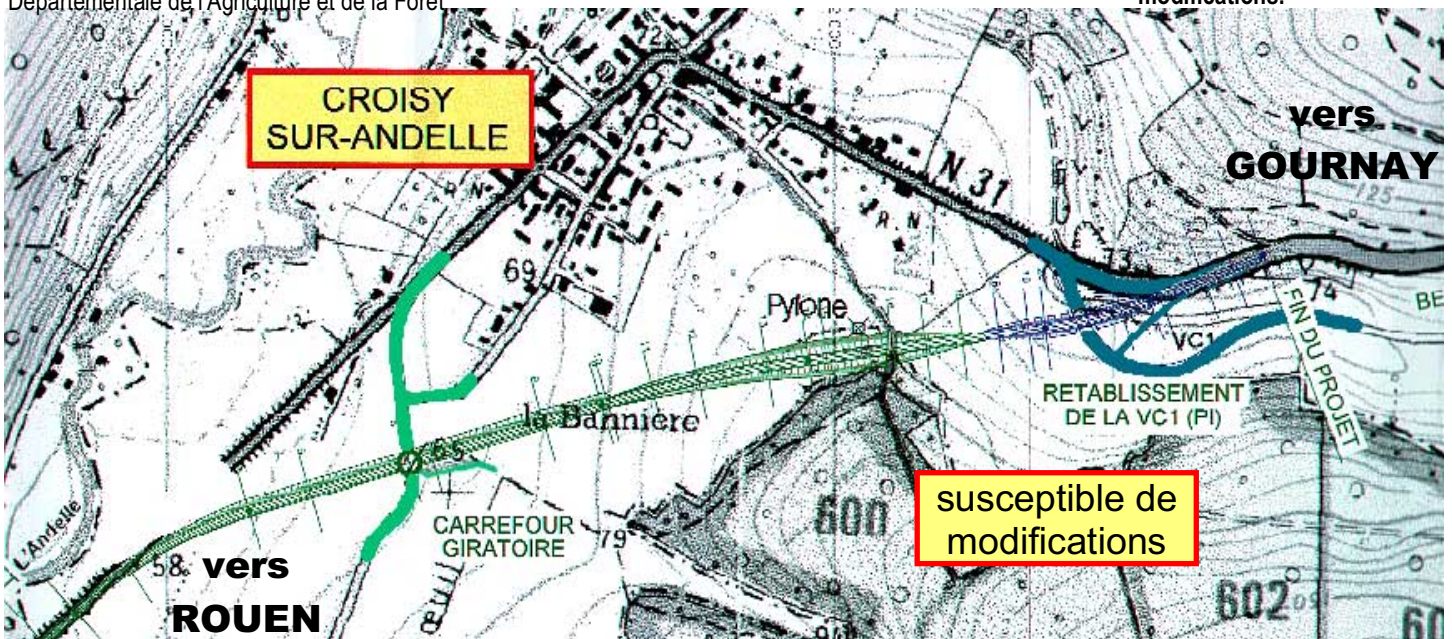
- à cet endroit, un demi échangeur permettra un accès de Gournay vers Croisy et le Val Saint Pierre dans les deux sens, par mesure de sécurité il ne sera pas possible d'aller vers Rouen, pour cela il faudra passer par le centre de Croisy pour rejoindre le giratoire.

Nous soulignons l'intérêt que porte la DDE à nos remarques et suggestions. Nous avons le sentiment d'être écouté et compris dans le respect de l'enveloppe budgétaire qui nous est octroyée. Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement des travaux dans ces pages.

L.d.M.

**N.B. : Le croquis ci-dessous illustre ces propos mais est uniquement indicatif.**

**Il n'est pas définitif et subira des modifications.**



C'est la quatrième, avec les routes de La Capelle, de la Briqueterie et la rue de l'Eglise, à débiter au croisement du virage central ; elle va jusqu'au pied de la côte de La Haye, au début du hameau de l'Andelle.

L'ancienne gare est relativement éloignée du point d'origine de la rue, et il peut sembler curieux que nous ayons retenu cette appellation, mais, comme pour la rue de l'Eglise évoquée dans le dernier numéro, cette dénomination était déjà employée par de nombreux riverains et donc bien implantée dans les habitudes ; nous n'avions pas de raison d'en changer.

La réalisation d'une ligne de chemin de fer empruntant la vallée d'Andelle, comme on disait alors, fût évoquée dès 1845.

C'est le 8 mars 1853 que le Conseil municipal de Croisy, par délibération, demanda officiellement que le chemin de fer passe à Croisy, car le projet de cette époque de relier Gournay à Rouen par voie ferrée, bien que situant le tracé par notre commune, ne prévoyait pas de gare entre celles de Nolléval et de Vascoeuil.

Ce projet fût bien malmené pendant les quarante années qui suivirent ; plusieurs autres tracés seront envisagés : par Ry, Morgny la Pommerai, ou Darnétal ; il fût même abandonné un certain temps, oublié pendant la guerre de 1870, remplacé par la création éventuelle d'un réseau de tramways sur routes.

Les Conseils municipaux successifs n'en continuaient pas moins de renouveler leur demande par d'autres délibérations dont les plus pressantes en 1893 et 1896.

Le tracé définitif de la ligne Serqueux-Charleval fut adopté le 31 mai 1899 ; un arrêté préfectoral du 10 octobre 1903 fixa la position de la station de Croisy au lieu-dit " le Pont d'Elbeuf ", et les expropriations pour sa construction débutèrent le 28 mai 1905.

Comme la plupart des autres gares de la ligne, elle est construite en pierre meulière de Brie, décorée de frises de briques de Saint-Jean, et le nom de la station est réalisé en céramique du Beauvaisis.

La gare devint opérationnelle en 1910.

Le succès rencontré par ce nouveau moyen de transport, le 25 novembre 1914 le Conseil municipal demanda la mise en service d'un train de voyageurs supplémentaire.

C'était toute une aventure pour se rendre de Croisy à Rouen. Il fallait aller jusqu'à Charleval, changer pour Pont de l'Arche, et de là prendre la correspondance pour Rouen, ce qui faisait 3 bonnes heures pour effectuer le trajet.

Cette desserte voyageurs prit fin le 2 octobre 1938.

Nous n'avons pas la liste complète de tous les chefs de gare qui se sont succédés à Croisy, mais nos anciens se souviennent de M.

METAYER en 1925, de M. PINOT vers 1930, de M. NEGRE, de M. ARSELIN à l'époque de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, ensuite de M.

GODET, et de M. LOISEL qui fut le dernier.

La ligne sera définitivement supprimée le

3 novembre 1969, et déclassée par la SNCF en 1972. M. Maurice PREVERT, ancien Maire, proposa alors au Conseil municipal d'acheter la totalité de l'emprise des terrains SNCF, la décision sera entérinée en réunion du Conseil le 9 avril 1976.

C'est le 29 mars 1979 que la gare entama sa seconde vie quand un jeune couple : Josette et Jacky BEAUNIS, la rachetèrent à la municipalité pour en faire leur résidence principale, ce qui permettait à Josette, fille de nos amis bien connus Janine et Joseph THUILLIER, de renouer avec ses racines.

Le magazine " Pays de Normandie " rendit hommage à leur souci de préserver le caractère de la construction en leur consacrant un chapitre d'un article dédié à la vallée de l'Andelle en septembre 2000.

Sur le reste des terrains de la gare, la halle aux marchandises fut rasée, et un programme d'aménagement donna naissance au 2<sup>ème</sup> Hameau de la commune : le Hameau de l'Andelle.

La dernière évolution marquante de la rue de la Gare a été la suppression d'un point noir, en 2001, par l'agrandissement du 2<sup>ème</sup> virage du Val, qui offre à présent une meilleure visibilité pour les usagers et surtout un cheminement protégé pour les piétons grâce au nouveau trottoir.

Signalons que cette réalisation a été rendue possible grâce aux riverains qui ont accepté sans hésiter d'abandonner une partie de leur propriété ; qu'ils en soient encore remerciés.

DB

